

Fiche signalétique

FDS n° : F-60015

Magenta Ink

Date d'émission 2015-02-23

Date de révision 2020-04-08

Version 6

Actif

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

Identificateur de produit

Nom du produit

HD Aqueous Ink pour Impika Compact/Evolution/Reference, Xerox® Trivor®
2400 HD Inkjet Press

N° de pièce

008R13204
Impika A0008249
Kits: 497N04508, 497N05548

Couleur

Magenta

Substance/mélange pur

Mélange

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Imprimante à jet d'encre

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Xerox Corporation
Webster, NY 14580

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec

Personne à contacter Manager, environnement, santé, sécurité et durabilité

Adresse de courriel askxerox@xerox.com

Numéro de téléphone en cas Informations surete (800)275-9376

d'urgence Urgence transports (Chemtrec) (800)424-9300

Pour le document le plus récent <https://safetydatasheets.business.xerox.com>

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification de la substance ou du mélange

Non classé

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2
Toxicité pour la reproduction	Catégorie 1B

Éléments d'étiquetage

Symbole(s)

Aucun requis



Mot indicateur	Danger
Mentions de danger	H319 - Provoque une sévère irritation des yeux H360 - Peut nuire à la fertilité ou au fœtus en cas d'ingestion
Conseils de prudence	Aucun requis P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer P337 + P313 - Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin P201 - Se procurer les instructions avant l'utilisation P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité P308 + P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin

Autres dangers

Contient un substance chimique qui peut provoquer des réaction allergique chez les personnes sensibles

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Mélanges

Nom chimique	No. CAS	% en poids	Classification SGH	Mentions de danger
Eau	7732-18-5	50-65	--	--
Glycérol	56-81-5	20-30	--	--
2-pyrrolidone	616-45-5	4-10	Eye Irrit 2 Repro Tox 1B	H319 H360
Pigment magenta	Propriétaire	1-10	--	--
Triéthylène glycol, éther monobutylique	143-22-6	<3	Eye Dam. 1	H318
1,2-Benzisothiazole-3(2H)-one	2634-33-5	<0.05	Acute Tox. 4 Skin Irrit. 2 Eye Dam. 1 Skin Sens. 1 Aquatic Acute 1	H302 H315 H318 H317 H400

"--" indique qu'aucune classification ou mention de danger ne s'applique.

Texte intégral des énoncés H; voir la section 16

4. PREMIERS SOINS

Description des mesures pour les premiers secours

Conseils généraux	En cas de conditions graves ou persistantes, appeler un médecin ou des soins médicaux d'urgence.
Contact avec les yeux	Rincer immédiatement à grande eau. Après avoir rincé une première fois, enlever toute lentille de contact et continuer à rincer pendant au moins 15 minutes, Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste
Contact avec la peau	Laver à l'eau chaude et au savon, Obtenir des soins médicaux si l'irritation évolue et persiste
Inhalation	Amener la victime à l'air libre, Obtenir immédiatement des soins médicaux si des symptômes apparaissent
Ingestion	Ne pas ingérer, En cas d'ingestion, ne pas faire vomir - consulter un médecin

Les plus importants symptômes et effets, aigus ou retardés

Toxicité aiguë

Yeux	Éviter le contact avec les yeux, Peut causer une légère irritation
Peau	Éviter le contact avec la peau Un contact prolongé avec la peau peut dessécher la peau et entraîner une dermatite
Inhalation	Aucun effet connu
Ingestion	Ne pas ingérer, Peut être nocif en cas d'ingestion

Symptômes principaux	Une exposition excessive peut provoquer: Irritation des yeux Irritation de la peau Peut nuire à la fertilité ou au fœtus
-----------------------------	---

Indication de consultation médicale immédiate et du traitement spécial requis

Protection des sauveteurs	Aucun équipement de protection particulier requis
Notes au médecin	Traiter en fonction des symptômes

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Eau pulvérisée, Mousse, Dioxyde de carbone (CO ₂), Utilisez un agent extincteur approprié pour le type d'incendie à combattre
Moyens d'extinction inappropriés	Ne pas utiliser un jet d'eau solide pour éviter la dispersion et la propagation du feu

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucun renseignement disponible

Produits de combustion dangereux

Une décomposition thermique peut mener à l'émission de gaz et de vapeurs irritants

Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une tenue de protection

Autres informations

Inflammabilité	Ininflammable
Point d'éclair	Ininflammable

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTAL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter le contact avec la peau et les yeux, Utiliser un équipement de protection personnelle

Précautions pour la protection de l'environnement

Ne doit pas être rejeté dans l'environnement, Éviter un écoulement vers les voies d'eau et les égouts

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement	Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité, Endiguer pour recueillir de gros déversements liquides
Méthodes de nettoyage	Absorber avec une matière absorbante inerte

Référence à d'autres sections

Équipement de protection individuelle, voir la section 8
Voir Section 13 pour plus d'informations

7. MANUTENTION ET STOCKAGE

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils sur la manutention sécuritaire Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle, Éviter le contact avec la peau et les yeux, S'assurer une ventilation adéquate, Prevent the formation of vapours, mist and aerosols

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques ou conditions de stockage

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit sec et bien ventilé, Conserver hors de la portée des enfants, Manipuler avec soin

Produits incompatibles Aucun(e) connu(e) selon les renseignements fournis

Types d'utilisation particuliers

Imprimante à jet d' encre

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Nom chimique	ACGIH TLV	OSHA PEL
Glycérol		TWA: 15 mg/m ³ TWA: 5 mg/m ³

Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique Vérifier que la ventilation est adéquate, en particulier dans des zones confinées

Mesures de protection individuelle, tels qu'équipements de protection individuelle

Protection du visage/des yeux S'il y a un risque d'éclaboussures, porter ; Lunettes de sécurité
Protection des mains Gants de protection
Protection de la peau et du corps Aucun dans des conditions normales d'utilisation
Protection respiratoire Utiliser uniquement avec une ventilation adéquate.

Contrôles de l'exposition liés à la protection de l'environnement

Contrôles de l'exposition liés à la protection de l'environnement Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Opaque	Odeur	Faible
État physique	Liquide	Seuil olfactif	Aucun renseignement disponible
Couleur	Magenta	pH	8 - 10

Point d'éclair Ininflammable
Point de fusion / point de congélation Non déterminé
Point/intervalle d'ébullition >100 °C / >212 °F
Point de ramollissement Non applicable

Taux d'évaporation Aucun renseignement disponible
Inflammabilité Ininflammable
Limites d'inflammabilité dans l'air Aucun renseignement disponible

Pression de vapeur	Aucun renseignement disponible
Densité de vapeur	Aucun renseignement disponible
Densité	Aucun renseignement disponible
Solubilité dans l'eau	Soluble dans l'eau
Coefficient de partage	Aucun renseignement disponible
Température d'auto-inflammation	Aucun renseignement disponible
Température de décomposition	Non déterminé
Viscosité	Aucun renseignement disponible
Propriétés explosives	Non applicable
Propriétés comburantes	Non applicable
Particle characteristics	Non applicable

Autres informations
Aucun

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité
Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation

Stabilité chimique
Stable dans des conditions normales.

Possibilité de réactions dangereuses
Réactions dangereuses Aucun dans des conditions normales de traitement
Polymérisation dangereuse Une polymérisation dangereuse ne se produira pas

Conditions à éviter
Aucun(e) connu(e) selon les renseignements fournis

Matières incompatibles
Aucun(e) connu(e) selon les renseignements fournis

Produits de décomposition dangereux
Non défini, mais peut inclure des oxydes toxiques de carbone et d'azote

11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë
Renseignements sur le produit
 Aucun renseignement sur la toxicité aiguë n'est disponible pour ce produit
Irritation Peut causer une irritation de la peau et des yeux

Renseignements sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50 par voie cutanée	CL50 par inhalation
Glycérol	12600 mg/kg (Rat)	10 g/kg (Rabbit)	570 mg/m ³ (Rat) 1 h
2-pyrrolidone	6500 mg/kg (Rat)	2000 mg/kg (Rabbit)	80 ppm (Rat) 8 h
Pigment magenta	23 g/kg (Rat)	3 g/kg (Rabbit)	
Triéthylène glycol, éther monobutylque	5300 mg/kg (Rat)	2000 mg/kg (Rabbit)	
1,2-Benzisothiazole-3(2H)-one	1020 mg/kg (Rat)		

Toxicité chronique

Sensibilisation Devrait pas être un sensibilisateur
Effets neurologiques Aucun renseignement disponible
Effets sur les organes cibles Aucun connu

Effets CMR

Effets mutagènes Non mutagène
Toxicité pour la reproduction Peut nuire à la fertilité ou au fœtus en cas d'ingestion
Cancérogénicité Ne contient aucun ingrédient inscrit comme un cancérogène

Autres effets toxiques

Risque d'aspiration Aucun renseignement disponible

11.2 Informations sur d'autres dangers

Propriétés de perturbation endocrinienne Aucun renseignement disponible

12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Toxicité

Toxicité aquatique aiguë Pas de données disponibles au niveau du produit
Toxicité sur le milieu aquatique - chronique Pas de données disponibles au niveau du produit

Renseignements sur les composants

Nom chimique	Toxicité pour les algues	Toxicité pour les poissons	Toxicité pour les microorganismes	Toxicité pour la daphnie et autres invertébrés aquatiques
Glycérol		LC50 51 - 57 mL/L Oncorhynchus mykiss 96 h		EC50 > 500 mg/L 24 h
2-pyrrolidone	250 mg/L EC50 72 h (Desmodesmus subspicatus) 84 mg/L EC50 96 h (Desmodesmus subspicatus)	LC50 4600 - 10000 mg/L Brachydanio rerio 96 h		LC50 = 3.4 mg/L 96 h
Triéthylène glycol, éther monobutylique	500 mg/L EC50 72 h (Desmodesmus subspicatus)	LC50= 2400 mg/L Pimephales promelas 96 h LC50 2200 - 4600 mg/L Leuciscus idus 96 h		EC50 > 500 mg/L 48 h

Persistence et dégradabilité

Pas de données disponibles au niveau du produit

Potentiel de bioaccumulation

Une bioaccumulation est peu probable

Mobilité dans le sol

Soluble

Renseignements sur les composants

Nom chimique	Log P octanol/eau
Glycérol	-1.76
2-pyrrolidone	-0.71
Triéthylène glycol, éther monobutylique	0.51
1,2-Benzisothiazole-3(2H)-one	1.3

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance n'est pas considérée comme étant persistante, bioaccumulable ou toxique (PBT)

Propriétés de perturbation endocrinienne

Aucun renseignement disponible

Autres effets néfastes

Aucun renseignement disponible

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes de traitement des déchets

Méthodes d'élimination Ne pas rejeter les déchets à l'égout. Disposer conformément à toutes les lois et réglementations environnementales locales et nationales applicables.

Emballage contaminé Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Cette substance n'est pas soumise à la réglementation comme une marchandise dangereuse pour expédition.

15. INFORMATIONS SUR LE RÉGLEMENTATION

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Statut réglementaire de l'OSHA

Cette matière n'est pas considérée comme dangereuse selon Hazard Communication Standard (la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses) d'OSHA (29 CFR 1910.1200)

Canada

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger du règlement sur les produits dangereux (RPD) et la fiche signalétique contient tous les renseignements requis par le RPD.

Inventaires internationaux

TSCA Est conforme à (aux)
LIS/LES Est conforme à (aux)

Réglementations fédérales des

Etats-Unis

SARA 313

Section 313 du Titre III du « Superfund Amendments and Reauthorization Act » de 1986 (SARA). Ce produit contient un produit ou des produits chimiques qui sont soumis aux exigences de rapport du « Act and Title 40n » du Code de règlements fédéraux, Partie 37

Nom chimique	No. CAS	SARA 313 - Valeurs de seuil %
Triéthylène glycol, éther monobutylique	143-22-6	1.0

Loi sur la qualité de l'eau

Ce produit ne contient aucune substance polluante réglementée en vertu de la loi sur la qualité de l'eau (Clean Water Act) (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42) :

Loi sur la lutte contre la pollution atmosphérique, Section 112, Polluants atmosphériques dangereux (HAP) (voir 40 CFR 61)

Ce produit contient les substances suivantes qui sont listés comme polluants atmosphériques dangereux (PAD) sous la section 112 du Clean Air Act:

Nom chimique	No. CAS	% en poids	Données du HAPS	Produits	Classe 1 Agents	Classe 2 Agents
--------------	---------	------------	-----------------	----------	-----------------	-----------------

				chimiques à COV	d'appauvrissement de l'ozone	d'appauvrissement de l'ozone
Glycérol	56-81-5	20-30		Group II		
Triéthylène glycol, éther monobutylique	143-22-6	<3	Present			

CERCLA

Comme il est expédié, ce produit ne contient aucune substance réglementée comme une substance dangereuse en vertu de CERCLA (Comprehensive environmental response compensation and Liability Act) (40 CFR 302) ou de SARA (Superfund Amendments and Reauthorization Act) (40 CFR 355). Il peut exister des exigences particulières en matière de déclaration au niveau local, régional ou provincial pour des rejets de ce produit

États-Unis - Réglementations des États

Proposition 65 de la Californie

Ce produit ne contient aucun produit chimique de la Proposition 65

Règlements d'État sur le droit à l'information aux États-Unis

Ce produit est soumis à d'Etat américain droit à SAVOIR réglementation comme l'a noté ci-dessous.

Nom chimique	Massachusetts	New Jersey	Pennsylvanie	Illinois	Rhode Island
Eau			X		
Glycérol	X	X	X		
2-pyrrolidone	X		X		
Triéthylène glycol, éther monobutylique		X	X	X	

16. AUTRES INFORMATIONS

Date d'émission 2015-02-23
Date de révision 2020-04-08
Note de révision Le numéro de dessin a changé

Texte complet des mentions de danger H aux sections 2 et 3

- H302 - Nocif en cas d'ingestion
- H315 - Provoque une irritation cutanée
- H317 - Peut provoquer une allergie cutanée
- H318 - Provoque des lésions oculaires graves
- H319 - Provoque une sévère irritation des yeux
- H360 - Peut nuire à la fertilité ou au fœtus en cas d'ingestion
- H400 - Très toxiques pour les organismes aquatiques

Avis de non-responsabilité

Les renseignements fournis dans cette fiche signalétique sont exacts selon nos connaissances, nos renseignements et notre opinion à la date de sa publication. Les renseignements donnés sont conçus seulement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés seulement au produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, sauf si spécifié dans le texte.

fin